

222C2609
FR0010241638-FS0955

5 décembre 2022

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MERCIALYS

(Eurolist)

Par courrier reçu le 29 novembre 2022, complété par un courrier reçu le 2 décembre, la société Generali Vie¹ (2 rue Pillet-Will, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse :

- à titre de régularisation, le 21 décembre 2007, par suite d'une augmentation de capital de la société MERCIALYS², les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS, et détenir, à cette date, 7 373 744 actions représentant autant de droits de vote, soit 9,81% du capital et des droits de vote de cette société³.
- le 23 novembre 2022, par suite d'une cession d'actions MERCIALYS hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et ne plus détenir aucune action de cette société.

¹ Contrôlée par la société Generali France, elle-même détenue par Assicurazioni Generali S.p.A.

² Cf. notamment communiqué de la société MERCIALYS du 7 décembre 2007.

³ Sur la base d'un capital composé de 75 149 959 actions représentant autant de droits de vote.